

Bulletin d'Informations

Juin 2021



Le mot du Maire

Voilà déjà un an que vous nous avez confié la responsabilité de servir notre commune et ses habitants. Au quotidien, c'est avec courage et détermination que nous relevons ce défi.

Nous ne pouvons nier que le lancement de notre mandat ne bénéficie pas de conditions idéales. Nous vivons une situation complexe et devons faire face à un avenir rendu incertain par une crise sanitaire sans précédent dont les conséquences, dans tous les domaines, restent encore difficilement mesurables à ce jour.

Nous pouvons faire cependant un bref calcul de ce qu'a coûté cette crise à notre collectivité pour 2020-2021 :

- exonération des loyers : 10 000 €
- masques gel : 10 000 €
- soutien à la cantine : 20 000 € supplémentaires sur les 2 années
- baisse de revenus du Service Enfance et Jeunesse : 30 000 €

Nous pouvons dire qu'à l'heure actuelle elle nous a coûté environ 70 000 € et l'année n'est pas finie, la crise non plus.

La Covid nous freine mais ne nous arrêtera pas.

En ce début d'année, notre paysage routier est particulièrement chahuté par les nombreux chantiers en cours : chemin piétonnier reliant la passerelle de la médiathèque aux écoles, travaux des réseaux d'eaux usées reliant le chef-lieu au Châble, réfection de la chaussée route d'Arbusigny...

Un gros travail sur la mobilité est en cours avec l'élaboration du schéma cyclable sur Pers-Jussy en lien avec les communes voisines. Mais aussi la sécurisation des passages piétons et abribus, avec marquage au sol, candélabres solaires, radars...

Le carrefour du Nant Guin va subir de gros travaux pour sécuriser piétons et automobilistes. Nous en profiterons pour canaliser les eaux de pluies qui s'accumulent sur la chaussée lors d'épisodes pluvieux. Un trottoir sera également aménagé dans ce secteur.

Nous sommes conscients des nombreuses perturbations qu'engendrent ces chantiers sur la vie quotidienne de nos concitoyens qui sont nécessaires pour fluidifier et sécuriser nos déplacements. Nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension.

La réhabilitation de la mairie progresse. Nous avons lancé le marché de maîtrise d'œuvre pour sélectionner un architecte pour la réalisation des travaux. D'ici le mois de juin, nous attribuerons le marché au lauréat pour ensuite travailler concrètement sur la phase projet. L'intégration de la transition énergétique sera mise en avant pour réduire la consommation d'énergie et minimiser les coûts de chauffage... L'objectif étant de respecter les principes du développement durable et de la protection de l'environnement.

Parallèlement à tous ces travaux, nous resterons, bien entendu, à votre entière disposition. Nous serons à vos côtés, pour affronter et venir à bout de cette pandémie. Continuez d'être prudents et de prendre soin de vous et vos proches.

Bien respectueusement.

Isabelle ROGUET



Information importante

« Le lieu des bureaux de vote pour les élections des **20 et 27 juin** prochains a changé : il sera au **REZ DE CHAUSSEE DE LA MAIRIE** et non au groupe scolaire ».
Voir explications complémentaires page 8 du bulletin.



MAI - JUIN 2021

RANDONNÉE SAVEURS & PAYSAGES

RANDONNÉE FAMILIALE EN LIBERTÉ

«Randonnée Saveurs et Paysages» balisée jusqu'au 30 juin à la plaine des Rocailles. Le «road book» (ou le petit guide) de cette randonnée avec quelques ustensiles est en vente en mairie de Reignier au prix de 4€.

Nicole GIROUD

Elle a enseigné le français jusqu'en 2008 à Genève et depuis elle se consacre uniquement à l'écriture, mais il y a très longtemps qu'elle écrit. Son blog, Papiers d'Arpèges, est consacré à la critique de romans et à l'écriture.

Après la publication de la biographie d'un grand résistant de la région aux éditions suisses Cabédita, "Mission et calvaire" de Louis Favre, elle a enchaîné avec la création de Plumitive Éditions où sont publiés plusieurs de ses romans avant de revenir à l'édition traditionnelle française avec "L'envol du sari", puis "Par la fenêtre", tous deux publiés aux éditions Les Escales en octobre 2019 et novembre 2020.

Les deux seront repris chez Pocket, la consécration !

Il n'y a pas eu de séance de **dédicaces** depuis la pandémie, mais les conditions s'améliorent, et elle sera à **Annemasse le 19 juin** si tout se passe bien pour la grande manifestation prévue,

"À vos cultures, en direct livres !"



Service enfance jeunesse

L'été arrive à grands pas.

Même si nous ne sommes pas en mesure de vous donner des infos concernant des éventuels séjours, nous pouvons d'ores et déjà vous dire que le centre de loisirs ouvrira ses portes à partir du jeudi 8 juillet jusqu'au vendredi 20 août.

Par ailleurs, nous réfléchissons à la possibilité d'organiser un stage thématique à destination des 9/12 ans durant la semaine du 12 juillet.



Les zones humides sont notre assurance vie

...Tout comme l'eau

L'heure n'est plus à la réflexion, mais à l'action ! Car les zones humides continuent à disparaître au profit d'une urbanisation croissante et d'aménagements pour le développement de certaines activités. Ces milieux naturels sont pourtant de vrais atouts pour les territoires, au cœur du grand cycle de l'eau. Au-delà de leur rôle écologique, ils remplissent des fonctions vitales et présentent un intérêt social et économique. Fondamentaux pour l'adaptation de notre société au changement climatique, ils ne peuvent plus attendre.

Parmi tous les écosystèmes de la planète, les zones humides connaissent un sort paradoxal : alors qu'elles constituent l'écosystème le plus productif, celui qui contribue à la subsistance et au bien-être de l'humanité, elles ont été massivement détruites. Les effets n'ont pas tardé à se faire ressentir : diminution des ressources,

dégradation de la qualité de l'eau, augmentation des inondations et des sécheresses...

Ces infrastructures naturelles accumulent l'eau en excès pour la restituer progressivement, contribuent à la recharge des nappes phréatiques, jouent un rôle majeur en faveur de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique, du cadre de vie, et du développement du territoire.

Sur notre commune actuellement 3 zones humides sont gérées par le Plateau des Bornes. D'autres zones pourraient être intégrées à cette gestion.

Tout ce processus a des effets très positifs sur la qualité de notre eau potable. La nature fait son travail ; à nous de faire le nôtre et de prendre nos responsabilités en matière de gestion de cette eau qui nous est si précieuse.

Voici quelques petits réflexes à avoir pour ne pas gaspiller l'eau dans la vie courante :

1. Mettre un **dispositif dans le réservoir** de votre toilette pour réduire la quantité d'eau lorsqu'il se remplit (12 litres et plus à chaque chasse).
2. Fixer un **aérateur à débit réduit** sur les robinets, ce qui permet d'économiser le tiers de l'eau d'un robinet standard.
3. Installer une **pomme de douche** certifiée WaterSense qui permet de réduire de moitié notre consommation.
4. **Récupérer l'eau de pluie** pour arroser les plantes.
5. Limiter la durée de la **douche à 5 minutes**.
6. Ne pas trop rincer la vaisselle avant de la mettre au lave-vaisselle.
7. **Remplir le lave-vaisselle** à pleine capacité avant de le mettre en marche.
8. Rincer au minimum les articles avant de les mettre au recyclage.
9. **Fermer le robinet** pour ne pas que l'eau coule inutilement lorsqu'on se brosse les dents.
10. **Vérifier s'il y a des fuites** d'eau sur vos robinets et sur vos toilettes et les réparer.



Eaux pluviales et entretien des ruisseaux

La gestion des eaux pluviales d'une commune est une tâche primordiale.

L'urbanisation croissante et le changement climatique ont transformé les besoins. Il faut distinguer cette gestion en fonction de la zone, urbanisée ou pas.

En zone urbanisée, les eaux pluviales obéissent au règlement du PLU approuvé le 28 mars 2019 à Pers-Jussy.

En dehors des zones urbanisées, la compétence de gestion des eaux pluviales et leur évacuation se répartit entre la commune et les administrés. Chaque riverain d'un cours d'eau naturel est responsable de son entretien. Ce dernier consiste à s'assurer que rien ne peut entraver l'écoulement de l'eau.

Le nettoyage du lit du cours d'eau et l'entretien des rives doivent toujours être assurés par les riverains.

Selon l'article L.215-2 du code de l'environnement, le «lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire». L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique.



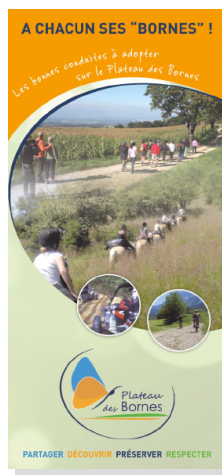
Votre commune est engagée, aux côtés de 11 autres communes, dans un programme de préservation et de valorisation des zones humides : le Contrat de Territoires Espaces Naturels Sensibles (CTENS) du Plateau des Bornes. Ce projet met en œuvre des actions de restauration et de gestion des zones humides, mais aussi des actions pour faire connaître ce patrimoine auprès de ses habitants : animations pédagogiques scolaires (journée annuelle « La Nature sur un Plateau », création d'une malle mobile), exposition photographique tournante, mise en place de panneaux d'illustrations, etc.

Dans ce cadre s'est également constitué en 2017 un groupe de volontaires locaux, soucieux de faire respecter les bonnes pratiques et les bons gestes sur les sentiers : **la Brigade Sentinelles du Plateau des Bornes**. Cavaliers, promeneurs, cyclistes, agriculteurs, chasseurs, riverains, quadeurs, élus... une quinzaine de volontaires locaux se sont engagés à diffuser des messages de respect de leurs milieux ruraux, dans une politique fondée sur l'incitation uniquement. Ils ont bénéficié d'une courte formation gratuite sur la réglementation générale de la fréquentation des milieux ruraux par l'ONCFS. Un dépliant papier diffusable auprès du grand public (« A chacun ses Bornes ») a également été créé, rappelant ces règles. Vous pouvez le retrouver gratuitement dans votre mairie.

Et pourquoi pas vous ?

Récemment, les membres se sont réunis afin de dresser un bilan des usages des sentiers, particulièrement fréquentés cette année dans un contexte sanitaire hors du commun. Ils ont souhaité que toutes les communes membres soient représentées par 1 ou 2 référents. Alors si vous aussi, vous souhaitez partager ces valeurs et veiller à la préservation de votre environnement et à la conciliation des usages, vous pouvez les rejoindre ! Une nouvelle session de formation à la réglementation en milieu rural est prévue prochainement afin de former les nouveaux volontaires. Pour cela, vous pouvez contacter :

- Asters, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie qui nous accompagne depuis de nombreuses années dans ce projet : manon.salerno@cen-haute-savoie.org
- Ou Odile MONTANT, référente élue du Plateau des Bornes : chezlolet@wanadoo.fr



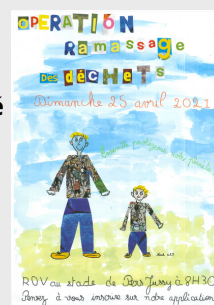
Participation des écoles à la publicité de la journée de la Terre qui a été reportée en octobre prochain. Les 3 lauréats sont :



N°1.
Pour les relations avec le VIVANT dans notre « maison commune »

Johan 8 ans et Timothée 9 ans

N°2.
Pour notre responsabilité dans l'action de réparation et soin



Noah CE1



N°3.
Pour l'efficacité de l'effort collectif consenti

Classe de CM1 Mme Raphoz



Vivre en campagne offre de nombreux avantages, tels que la tranquillité, le calme et le bien-être. Pouvoir se promener, faire du vélo sur des sentiers accessibles et entretenus permet de s'évader, d'avoir un sentiment de liberté pour les petits comme pour les grands. Ne pas être pollué par les vrombissements incessants des motos, scooters, voitures, des odeurs de pots d'échappement, de la pollution de l'air..., est un luxe.

Depuis l'année dernière une loi dite du « chant du coq » a été adoptée à l'assemblée nationale. Elle vise à introduire dans le code de l'environnement « les sons et odeurs » comme caractéristiques des espaces naturels. Ces sons et ces odeurs font désormais partie du patrimoine commun de la nation, aux côtés des paysages, de la qualité de l'air ou des êtres vivants et de la biodiversité.

Cette loi vise à consacrer le « patrimoine sensoriel » des territoires ruraux. Ainsi les chants du coq ou des cigales mais aussi les odeurs de fumier, les sonneries des cloches des églises font partie désormais de notre patrimoine. Ce sont des petits désagréments qui sont bien souvent momentanés et passagers et sont le prix à payer pour pouvoir jouir de cette nature bienveillante, de cette quiétude et de cet espace naturel reposant qu'est la campagne. Marcher, bouger, explorer, se ressourcer... La nature est un besoin et la nature nous reçoit.

Alors, soyons respectueux et bien élevés durant nos excursions... Agissons en appliquant quelques bons gestes pour une découverte nature en toute sérénité.

Sons et ruralité





Aide aux démarches administratives

29 mai et 26 juin

de 9h à 12h :

permanences gratuites en mairie
avec la participation de
Marielle CHAU.

Fête du foot - 12 juin

avec barbecue le midi
au stade des Fins

Brocante - 13 juin

de 8h30 à 17h
au stade des Fins
organisée par la cantine

Rallye des Bornes

18 et 19 juin

Non confirmé par la préfecture, les
horaires de passage seront
communiqués dans les boîtes aux
lettres des riverains concernés

Fête de la Musique au Diapason

19 juin de 8h30 à 17h

Fête de l'école - 2 juillet

stade des Fins

RÉSERVES FAIBLES



Don du sang

le 8 juillet

de 16h à 19h30

Tournoi de pétanque

14 juillet

au stade des Fins
organisé par l'USPJ

Cérémonie du 14 Juillet

au monument aux Morts

Fête de la Batteuse

29 août

Soirée Sénégalaise - 2 octobre

à la salle communale

Concours photos 2021

9 et 10 octobre

à la salle communale
organisé par Pixel d'Argent

Cours de Bachata

16 Octobre

cours et repas canadien
à la salle communale
organisés par Pers-Jussy Danse

**Toutes ces manifestations seront
susceptibles d'être annulées ou
reportées en raison de l'évolution
de la crise sanitaire**

Qu'est-ce que la fibre optique ?

C'est un support physique de transmission de données à très haut débit. Fin et souple comme un cheveu, un brin de fibre véhicule de manière guidée un signal lumineux qui peut atteindre des vitesses élevées sur de grandes distances. La fibre optique tire ses avantages par rapport au cuivre sur son moindre affaiblissement, sa vitesse et l'absence de perturbation électromagnétique.

Attendue par tous, la fibre est en cours de déploiement sur notre commune.

Le réseau public est porté et construit par le SYANE (Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie). Il est ensuite exploité par la société SERFIM. Le 1er secteur couvert sur notre commune sera celui de Chevrier et Lasnelaz au cours du 2e semestre 2021. Tous les usagers seront raccordables comme ils le sont actuellement pour leur ligne téléphonique, soit souterrain soit aérien. La fibre utilise soit les fourreaux et les chambres de tirage soit les poteaux déjà en place. Elle sera ensuite déployée vraisemblablement sur le haut de Pers-Jussy, en 2022-2023.

Antenne relais de téléphonie mobile



Après plusieurs négociations avec la société Orange et Aixian, une antenne relais sera implantée sur notre commune, au lieu-dit « Les Crêtes ».

Au vu de l'importance de la technologie de communication en France, via les téléphones mobiles, des réseaux d'antennes-relais sont installés sur tout le territoire.

La crise sanitaire que nous traversons montre l'importance du télétravail et ne fait que conforter le souhait de la population de pouvoir téléphoner et télétravailler avec un maximum de confort.

L'antenne relais qui sera située entre la route départementale et la voie ferrée offrira un double avantage pour les utilisateurs de ces voies. Son installation devrait se faire à la fin de l'année 2021.

Un dossier d'information est à disposition en mairie pour toutes fins utiles.

Ouverture de la Parenthèse



La Médiathèque a enfin ouvert ses portes, pour le plaisir de tous, avec des rayons remplis de nouveautés, un accès au wifi gratuit, un site web tout beau, tout propre et une équipe surmotivée ! L'inscription et le prêt de documents restent gratuits. Qu'attendez-vous pour venir nous voir ?

Prochaine manifestation :

Vide-Bibliothèque et portes ouvertes :
nous donnons nos livres retirés des rayons, romans, BDs, documentaires et magazines, pour leur offrir une seconde vie, profitez également de nos portes ouvertes pour découvrir votre nouvel espace culturel et les services proposés, rendez-vous
le samedi 5 juin de 14h à 18h
Port du masque obligatoire.

Retrouvez le catalogue sur
<https://persjussy.bibenligne.fr/>
et sur notre application mobile
Bib en Poche.



Médiathèque La Parenthèse

95, route de l'Église
74930 PERS-JUSSY
04.50.50.05.56
bibliopersjussy@gmail.com
Du lundi au jeudi de 15h30 à 18h30
et le samedi de 10h à 12h

Bougeons autrement

Proxim'iti est au service des Perjussiens



SERVICE À LA DEMANDE

Problème pour vous déplacer, handicap, pas de moyen de locomotion, Proxim'iti vient vous chercher.

LIGNES RÉGULIÈRES

Circuler autrement, se rendre au travail, shopping, 12 lignes régulières sont disponibles dont les lignes C et I qui concernent directement les Perjussiens.

À noter, cette année l'abonnement est revu à la baisse, 200 € au lieu de 350 €.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Se rendre au collège ou au lycée, les transports scolaires Proxim'iti développent leur offre en proposant à tous les jeunes intéressés, l'accès à l'ensemble des lignes urbaines pour 30 € supplémentaires lors de leur inscription. Les cours finissent plus tôt, ce n'est plus un souci...

Accessible directement par le biais de l'application PERS JUSSY CLIC/Transports, vous trouverez l'offre complète proposée par Proxim'iti et tous les tarifs.



Mais aussi le réseau et les horaires du **Léman Express**

Simplifions-nous la vie !

Atelier Toc-Toque à Pers-Jussy

L'Atelier Toc-Toque de Silver Fourchette a eu lieu le jeudi 4 mars, grâce à l'appui du Collectif d'Aides aux Aidants de la région Annemasse Agglo et Arve et Salève. Cet atelier était spécialement adressé aux duos d'aidants et aidés seniors.

Les personnes inscrites ont reçu un panier de produits frais et locaux composé par la Ferme des 4 Saisons, afin de cuisiner un repas complet : un pain de viande au poulet avec sa sauce au yaourt et des crêpes gourmandes à la compotée de pommes.

En complément, chaque participant a reçu 3 guides complets permettant :

- d'en apprendre plus sur les spécificités de l'alimentation des personnes âgées en perte d'autonomie et notamment de bénéficier de messages de prévention sur l'alimentation après 60 ans.
- de découvrir des solutions ou astuces à adopter au quotidien pour faire du repas et de sa préparation un moment convivial et de plaisir.

Les recettes ont été pensées par la diététicienne épicurienne, Anne CLAUDE, qui a proposé un temps pour échanger avec les participants en visioconférence le lundi 8 mars à 10h30.

Cette action a vu le jour grâce au soutien du département de la Haute-Savoie et de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Elle a permis la distribution de 55 paniers gourmands à 105 aidants.

NB : l'association SILVER FOURCHETTE est composée de professionnels de santé (médecin gériatre, diététicien, ergothérapeute, dentiste, psychologue, orthophoniste), l'association France Alzheimer Haute-Savoie et la plateforme de Répit VSHA.



Les brèves



Composteurs

Rectificatif : le prix est de 5 € au lieu de 15 € annoncés par erreur dans la revue communale.

En vente en mairie et à la Communauté de Communes Arve et Salève à Reignier

Une borne électrique

est à votre disposition sur le parking du groupe scolaire

"la voix du Papillon"

Jacqueline BALMAT, réflexologue
+33 (0)6 83 71 72 69
contact@lavoixdupapillon.com

"Energiquement Zen"

Sylvie VIRET, énergéticienne
+33(0)7 71 87 66 00
energetiquementzen@gmail.com

vous accueillent à
la maison médicale
au 65 chemin des écoles.

La boulangerie à côté de la poste
a changé de propriétaire
et de numéro de téléphone :
"Le petit Pers" 04 50 95 70 79

L'espace aqualudique « des Foron » :

Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, l'espace aqualudique des Foron ne peut accueillir en simultané que 200 personnes. Avant de vous déplacer, consultez la jauge mise à jour toutes les 30 minutes pour connaître les possibilités d'accueil.

www.ccpaysrochois.fr

>> mes services démarches

>> espace-aqualudique-des-foron

Les horaires et les tarifs sont en ligne. Des consignes sanitaires doivent être respectées pour pouvoir vous accueillir dans de bonnes conditions.



Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, la cérémonie du 8 mai s'est déroulée sans public. Une gerbe a néanmoins été déposée par Madame le Maire devant le monument aux Morts en présence du porte-drapeau et de membres du conseil municipal.

Le Schéma Directeur Cyclable

Elaboré par la Communauté de Communes Arve et Salève le schéma directeur cyclable a pour objectif de connecter toutes les communes d'Arve & Salève entre elles et de lier la Communauté de communes aux territoires voisins pour une utilisation facilitée et sécurisée du vélo au quotidien.

Le réseau se composera d'axes principaux qui relieront les communes ainsi que les grands pôles (gare, CHAL, Genève...) et d'axes secondaires qui relieront les hameaux sur le territoire communal.

Après une phase de diagnostic élaborée de façon étroite avec chaque commune d'Arve & Salève, la Communauté de communes a organisé des ateliers de travail - en comité restreint compte-tenu du contexte - pour tracer les principaux axes structurants :

colonnes vertébrales qui serviront de support aux axes secondaires intercommunaux et intracommunaux.

ET APRÈS :

Les travaux vont se poursuivre avec le traçage des axes secondaires sur chaque commune et la hiérarchisation des tracés, leur chiffrage et le phasage des travaux à court, moyen et long terme. La carte globale et les cartes par itinéraire sont disponibles sur le site Internet d'Arve & Salève :

www.arve-saleve.fr/actus/273-consultation-schema-cyclable

Nous attendons, bien entendu, la validation de ce schéma par le Conseil Communautaire de octobre 2021 pour engager les discussions sur le déploiement de ce schéma.

Conseil en énergie

Dans le cadre de nos actions avec la Communauté de Communes, Pers-Jussy va être accompagné par un conseiller en énergie pour connaître, évaluer et optimiser notre patrimoine en matière d'énergie.

Nous allons dans un premier temps faire un état des lieux énergétique de notre patrimoine (13 bâtiments concernés) pour ensuite :

- définir un plan pluriannuel d'actions, basé sur l'état des lieux initial et les volontés politiques, faire un chiffrage ;
- suivre les consommations énergétiques de tous nos bâtiments communaux : collecter, suivre et contrôler nos factures d'énergie, pour rendre plus efficaces nos actions ;
- optimiser nos dépenses énergétiques : contrats de maintenance, assistance dans l'exploitation des bâtiments, vérifier les adéquations entre les puissances souscrites et optimiser celles-ci ;

- se faire accompagner pour nos futures opérations de rénovations, de constructions et développer les énergies renouvelables : mettre en œuvre des contrats de performance énergétique, des aides financières, un appui sur le service Énergie Renouvelables du SYANE.

Les avantages du conseiller en énergie sont un accompagnement, une assistance technique sur du long terme, la mutualisation d'une compétence intercommunale et des coûts partagés. La préservation et l'amélioration du patrimoine communal répondent aux obligations du décret de 2021 relatif au critère de performance énergétique.

Rez'up ! Réussir votre création d'entreprise en 6 étapes !



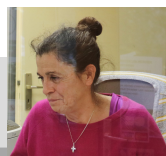
La communauté de communes Arve et Salève est un des partenaires de ce réseau d'aide à la création d'entreprises qui offre des solutions, des propositions de formation ... suivant votre situation :

un parcours à la carte en choisissant un accompagnement collectif ou individuel, un réseau d'experts permettant de tisser du lien et des affaires plus tard avec leurs 60 partenaires, des ateliers « 0 » pour savoir si vous créez ou pas ? ...

Des stages, des ateliers complémentaires, des entretiens individuels vous sont proposés pour réussir votre création d'entreprise.

Contact : 04 50 87 09 87 - www.rezup.org

Merci Sabine !



Sabine Querol, réside à Pers-Jussy depuis 1981. Très investie dans la vie de la commune, elle a créé, avec son mari Nando, l'école de musique d'Ornex, en 1985.

Suite à son licenciement économique au journal « 74 », elle souhaitait s'engager un peu plus auprès des habitants. Elle a commencé par effectuer le recensement en 2012, puis elle a assuré des remplacements sous forme de petits contrats à la poste de Pers-Jussy.

En 2013, elle intègre l'équipe communale de la mairie comme agent administratif territorial.

Depuis, elle a mis ses compétences au service de l'agence postale communale et aujourd'hui, elle fait valoir ses droits à la retraite.

Ses activités à l'agence postale ont contribué à sa grande connaissance de la commune et de ses habitants. Réservée, à l'écoute et respectueuse des autres, elle est toujours d'humeur égale, souriante et appréciée par les habitants. Certains disent « elle aurait dû nous demander la permission pour partir en retraite ».

Nous lui souhaitons une belle et heureuse retraite. Nous ne doutons pas de ses ressources pour faire que les années à venir soient pleines de projets et de réalisations.

"Pers-Jussy, Nos Valeurs, Notre Avenir"

Depuis que nous sommes élus, nous nous sommes fixés pour objectifs de travailler en bonne intelligence, dans des conditions optimales avec tous les élus de la commune et d'être à l'écoute de tous les citoyens. De ce fait, nous nous sommes engagés à travailler de manière assidue, investie et transparente afin de remplir la mission qui nous est impartie.

Le contexte de crise perdure, il marque durablement la première année de nos actions et nous amène, parfois, à revisiter nos priorités, à trouver des solutions, à annuler ou reporter des manifestations. Cependant, nous n'oublions pas les promesses que nous vous avons faites.

Aujourd'hui nous souhaitons attirer votre attention sur un des points forts de notre campagne, à savoir la création d'une commission environnement et développement durable, car nous sommes conscients des enjeux environnementaux actuels et futurs.

Concernant la réhabilitation de la mairie, nous avons effectué deux visites de mairies type «Jules Ferry» identiques à celle de Pers-Jussy. Échanger avec des élus, travailler sur les points de vigilance d'une telle réhabilitation, comparer des expériences nous confortent dans l'idée de rester exigeants sur le respect rigoureux des normes environnementales.

Nous participons et poursuivons notre engagement dans les différentes commissions de la communauté de communes Arve et Salève. En collaboration avec elle, nous avons travaillé activement sur le diagnostic d'un schéma directeur cyclable dont les résultats seront présentés à l'automne. À ce jour, aucun chiffrage n'a été réalisé.

Nous avons aussi été partie prenante afin de mobiliser chaque Perjussien pour répondre à la concertation citoyenne sur le projet de territoire. En effet, entre votre lieu d'habitation, vos courses, vos loisirs, votre travail etc. le quotidien des habitants de nos communes s'organise naturellement à l'échelle de plusieurs communes. C'est pourquoi certaines réflexions méritent d'être menées collectivement pour offrir les réponses les plus adaptées aux besoins et attentes des citoyens. L'élaboration d'un "projet de territoire" correspond à la formalisation par les élus d'un plan d'action concret et cohérent, reflet à la fois d'ambitions partagées et d'une volonté de mettre en œuvre un développement équilibré du territoire.

Ce plan d'action définit les priorités à mettre en œuvre sur le territoire à court, moyen et long terme, en tenant compte des contraintes et des ressources disponibles. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Il nous tient à cœur de réaffirmer que vous pouvez compter sur nous pour défendre vos intérêts et ceux de notre commune. Continuez à prendre soin de vous et de vos familles.

Groupe : Innover, Partager, Agir – Changer de braquet

Trois fois par an, nous profitons de ces quelques lignes qui nous sont accordées pour vous faire part de nos impressions et nos points de vue concernant les actions menées par la Commune. L'occasion de faire le point sur les mois écoulés et, bien sûr, sur les perspectives et projets à venir.

En ce sens, nous continuons à être force de proposition et à défendre nos idées avec conviction en soutenant qu'il est urgent de prendre la mesure des enjeux auxquels nous devons et devons faire face en matière de transition écologique, énergétique et climatique. Récemment, lors du vote du budget 2021 de la Commune en Conseil municipal, notre équipe s'est exprimée par l'abstention pour marquer son désaccord, sans pour autant voter contre puisque cette attitude ne correspond pas à notre état d'esprit.

Par exemple, nous regrettons que le budget 2021 consacre des moyens importants pour recréer des parkings au chef-lieu (alors que le parking des anciens tennis est quasiment vide) et qu'aucun moyen ne soit alloué dès cette année pour développer les itinéraires cyclables.

Aujourd'hui pourtant, et plus encore dans notre région, l'enjeu consiste à aller vers des mobilités alternatives à la voiture individuelle : cette lourde tâche n'incombe pas qu'aux seules communes urbaines et Pers-Jussy doit aussi prendre sa part de responsabilité pour contribuer à désengorger les axes de circulation et réduire la pollution de l'air.

Cela ressort d'ailleurs très clairement de la grande consultation citoyenne menée dernièrement par la Communauté de Communes Arve et Salève qui conduit en ce moment un travail de fond pour développer un réseau cyclable sur le territoire. La difficulté consiste désormais à convaincre celles et ceux qui ne considèrent pas le vélo et les transports publics comme des alternatives à la voiture crédibles dans nos déplacements du quotidien. Et pourtant, d'autres l'ont fait avec succès !

Enfin, malgré cette période si particulière qui impacte lourdement nos vies et notre moral, nous commençons à entrevoir une sortie du tunnel. Au-delà de nos divergences, sachez que tous les élus de la Commune ont contribué à soutenir habitants.e.s et entreprises qui en ont eu le plus besoin et nous continuerons de le faire. Gardons espoir et prenez soin de vous et de vos proches !



Les brèves du conseil municipal



Brèves du conseil du 28 janvier 2021

- Mise à jour du Document d'Information Communal sur les Risques majeurs (DICRIM) et mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- Adoption du budget primitif 2021.
- Exonération du loyer du restaurant du Vieux Pressoir jusqu'à l'ouverture totale de l'établissement.
- Location de la salle du Diapason au rez inférieur :
 - pour les entreprises de la commune : la demi-journée : 75 € / la journée : 120 €.
 - Pour les entreprises hors commune : la demi-journée : 150 € / la journée : 240 €.
- La commune recrute un ATSEM et un agent d'accueil à l'agence postale.

Brèves du conseil du 8 avril 2021

- Approbation du compte de gestion 2020.
- Vote du compte administratif 2020.
- Vote des taxes : le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour 2021 pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.
- le Budget Primitif 2021 est approuvé.
- Avenant au bail de location de la boulangerie : changement de locataire pour remplacer le Fournil du Mitron avec Mme Gwenaëlle CHEVALIER.
- La commission communication informe que l'appli Pers-Jussy Clic compte 750 abonnés.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des compte-rendus du conseil municipal en mairie de Pers-Jussy ou sur le site internet de Pers-Jussy : www.mairie-pers-jussy.fr dans la rubrique "vie municipale".

Brèves du conseil du 6 mai 2021

- Exonération des serres de jardin en matière de taxe d'aménagement communale
- Subvention exceptionnelle à l'association cantine scolaire
- Emplois d'été : Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'employer, durant la période des vacances estivales du personnel communal, des jeunes étudiants qui seront chargés de l'entretien des espaces communaux. En prévision du prochain déménagement de la mairie avant réhabilitation de celle-ci, Mme le Maire propose d'employer, durant l'été, une jeune étudiante qui sera chargée de préparer les archives communales destinées à être déménagées. Le conseil municipal valide ces recrutements.
- Commission bâtiments :
 - la commission d'appel d'offres se réunira le 19 mai pour étudier les offres rendues pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de la mairie.
 - la signature de la cession du fonds de commerce de la boulangerie « le Fournil du Mitron » est prévue le 7 mai ; ce sera désormais « Le Petit Pers ».
- Commission voirie :
 - Sécurisation de l'arrêt de bus à La Charmille
 - Projet de parking face à l'église
 - Carrefour route du Nant-Guin / route des Fins
 - Allées du cimetière
 - Le cheminement piétonnier entre le groupe scolaire et la médiathèque est terminé.
- Commission finances : M. Olivier LOTH, Maire-Adjoint en charge des finances, précise que la ligne de crédit de 600 000 € contractée en 2020, va pouvoir être remboursée, comme prévu, début juin.
- Mme le Maire fait part au conseil municipal, au vu des consignes sanitaires préconisées par l'État pour l'organisation des deux élections, départementale et régionale, les 20 et 27 juin prochains, les deux bureaux de vote seront installés dans le bâtiment de la mairie.

ÉLECTIONS - JUIN 2021

Les élections régionales et départementales auront lieu les **20 et 27 juin prochains**. Les 2 tours de scrutins des 2 bureaux de vote auront lieu au rez-de-chaussée la mairie. Concernant les procurations, une procédure partiellement dématérialisée, intitulée « Ma procuration » est ouverte au public.

La demande de procuration via FranceConnect donne lieu à une référence à 6 caractères. Avec cette référence et une pièce d'identité, vous devez vous rendre à la gendarmerie où la démarche sera plus rapide. Vous êtes informés par courriel dès que la mairie a validé votre procuration.

Retrouvez nous également:



www.mairie-pers-jussy.fr



Commune de Pers-Jussy

App: Pers Jussy Clic
à télécharger sur:



Google Play



App Store

Bulletin d'informations municipales - Juin 2021 - n°2

Directrice de publication : Mme Isabelle ROGUET
Responsable de la rédaction: Mme Dominique BRAND
Conception et impression: CTOCOM, Mairie de Pers-Jussy
Crédit photos: Mairie de Pers-Jussy